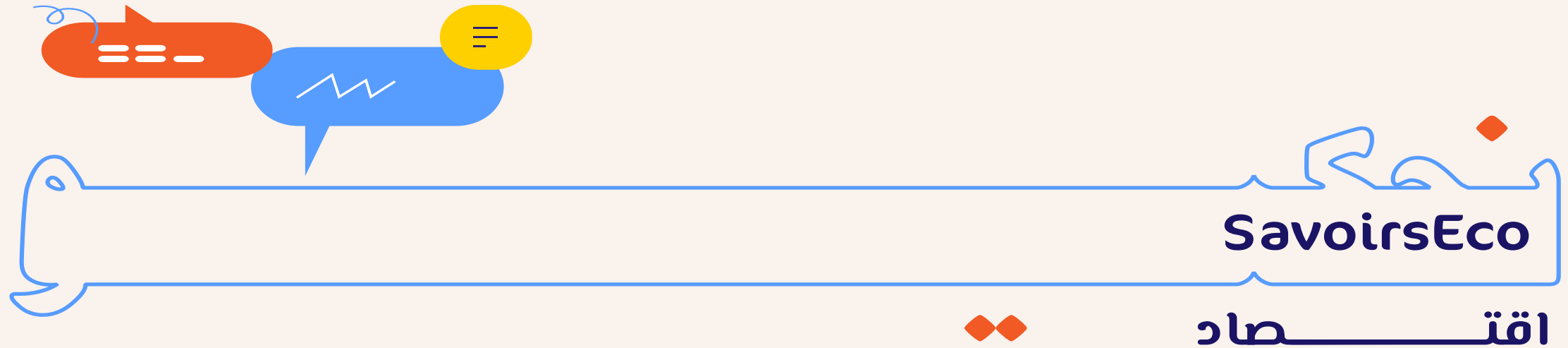


Appel à projets

« Soutien à la production et la diffusion dans l'espace public de policy briefs sur des sujets économiques et de développement durable en Tunisie »

Session d'information en ligne
11 Juillet 2024



Plan de la présentation

01

Présentation d'Expertise France

02

Présentation du projet « Savoirs éco en Tunisie »

03

Présentation de l'appel à projets

04

Modalité de soumission et processus de sélection

05

Session de questions / réponses

Présentation d'Expertise France



Le groupe AFD réunit aujourd'hui trois entités :

SECTEUR PRIVE



Proparco est la filiale dédiée au financement et à l'accompagnement du secteur privé

SECTEUR PUBLIC



L'Agence française de développement finance les partenaires publics et les organisations de la société civile

COOPERATION TECHNIQUE



Expertise France conçoit et met en œuvre des projets de coopération technique qui renforcent durablement les politiques publiques de ses pays partenaires et accompagnent les actions de la société civile.

Qui sommes-nous ?

-  Agence publique, Expertise France est **l'acteur interministériel de la coopération technique internationale**, filiale du groupe AFD.
-  Deuxième agence par sa taille en Europe, elle conçoit et met en œuvre des projets qui **renforcent durablement les politiques publiques** dans les pays en développement et émergents et contribuent aux actions de la société civile.
-  Gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation... Elle intervient sur des domaines clés du développement et **contribue aux côtés de ses partenaires à la concrétisation des ODD.**

Nos thématiques d'intervention



**Gouvernance démocratique,
économique et financière**



**Climat, agriculture et
développement durable**



Paix, stabilité et sécurité



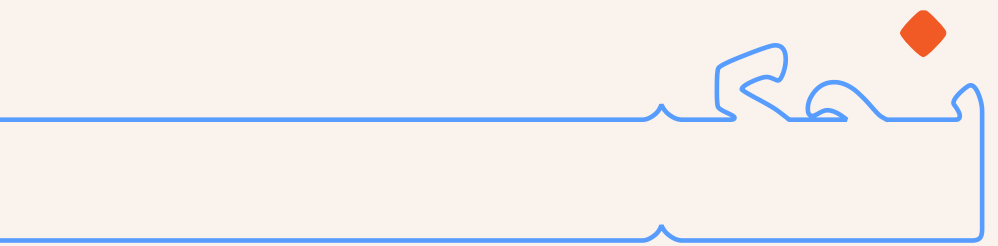
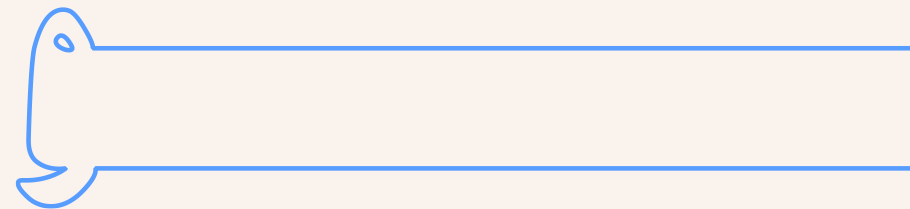
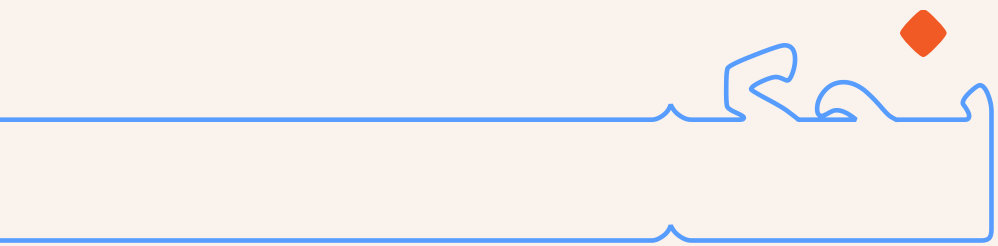
**Santé et
développement humain**

1^{er} pays d'intervention en Afrique du Nord

110 agents au total sur les deux pays

Seule agence du groupe représentée en Libye

**Projet pilote sur le savoir / connaissance en économie
« Projet Savoirs éco en Tunisie »**

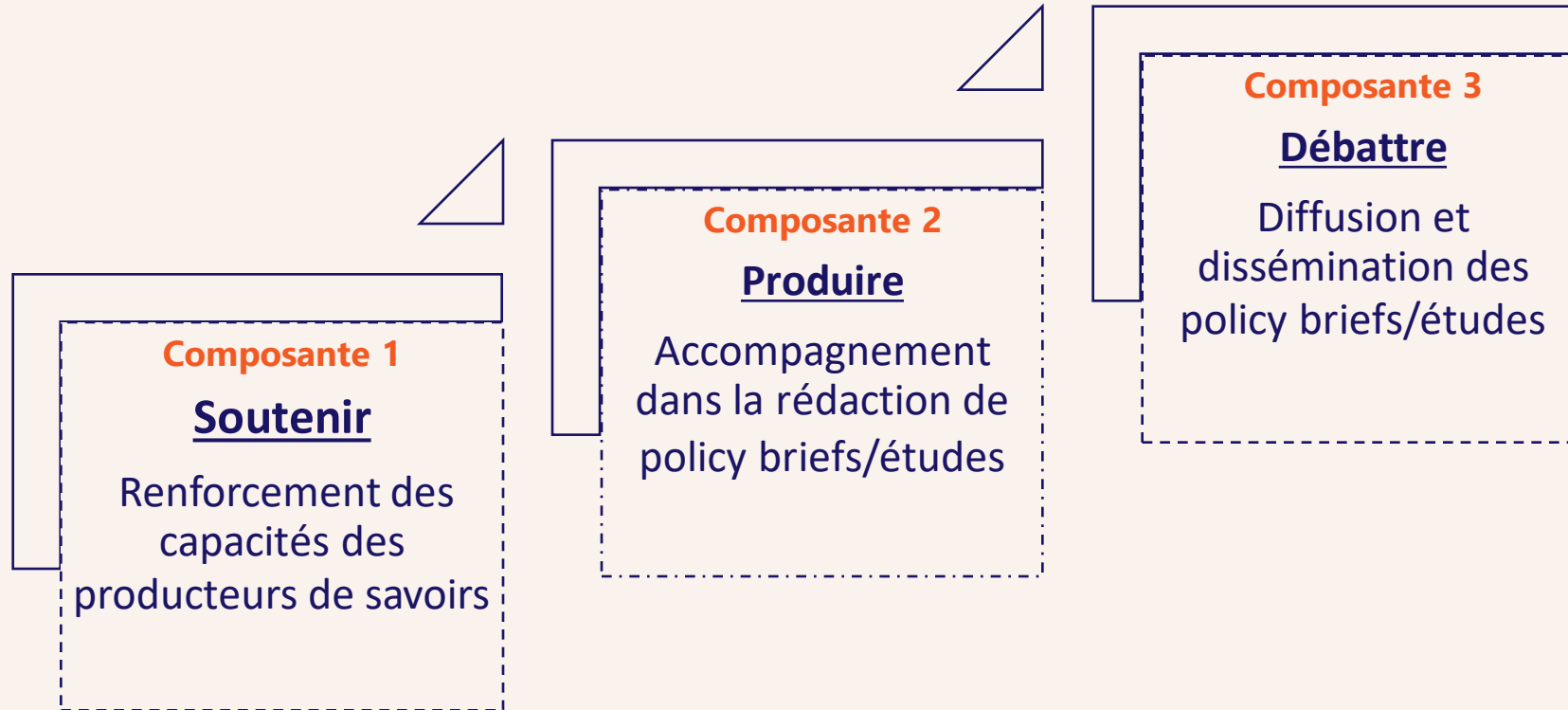


Le projet

« Savoirs Eco en Tunisie »

Objectif et logique d'intervention

Appuyer le débat public sur les enjeux économiques en Tunisie à travers des appuis aux producteurs de connaissance / savoirs économiques



Bénéficiaires: trois types de producteurs de savoirs et deux ministères

Structures publiques
d'analyse économique et
d'aide à la décision
(ITCEQ, INS)

Laboratoires et centres
de recherche en
économie.

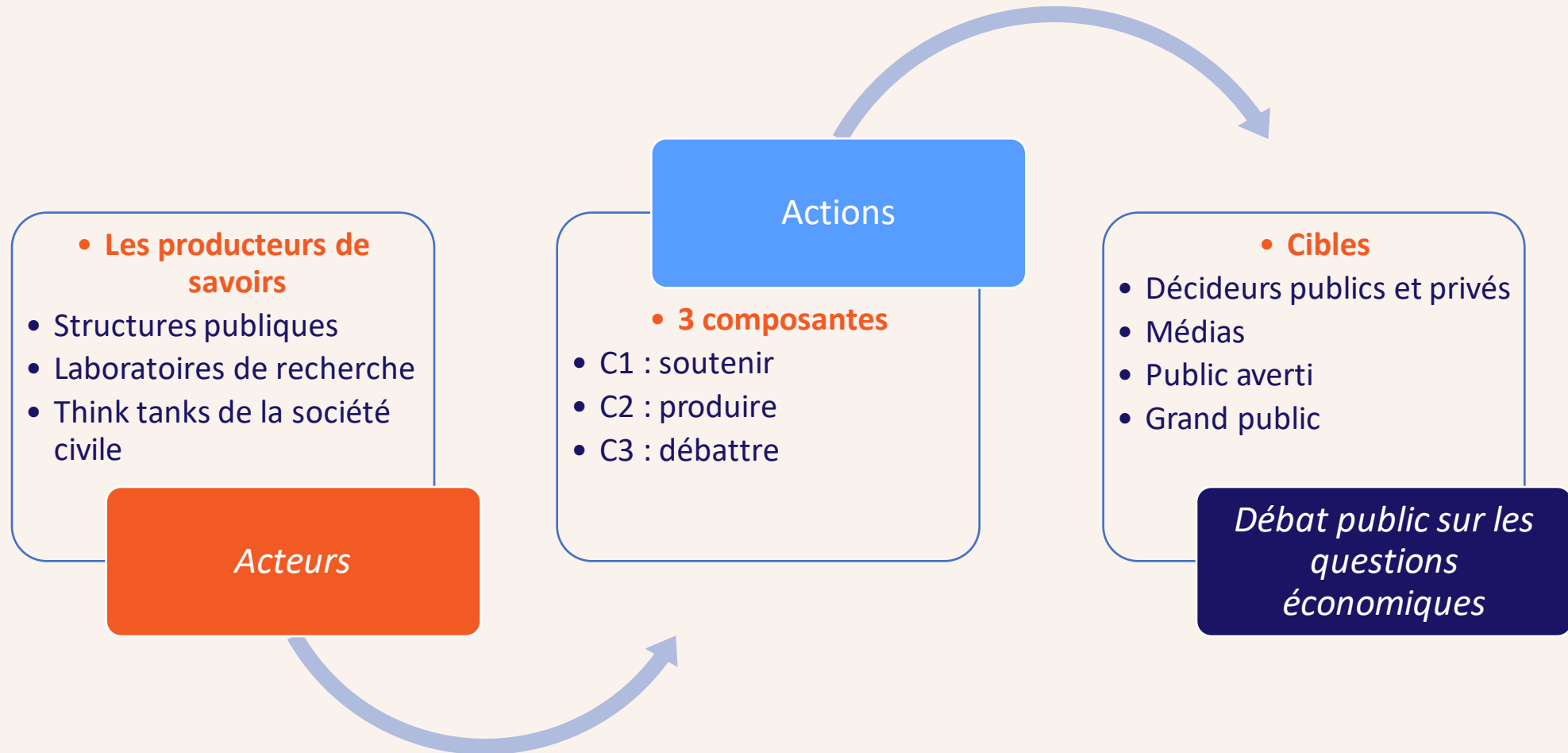
Think tanks issus de la
société civile

Deux ministères de
tutelle:

- Ministère de l'Économie et de la planification
 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Quatre partenaires de mise en œuvre





Les marqueurs de Savoirs éco



Favoriser des activités structurantes ayant vocation à contribuer à l'animation du débat public en Tunisie



Encourager les collaborations entre les producteurs de savoirs en Tunisie et à l'international



Travailler sur les enjeux économiques au sens large



Produire de la recherche-action à la fois rigoureuse et accessible



Soutenir la vulgarisation des savoirs économiques afin de toucher un public élargi

Appel à projets

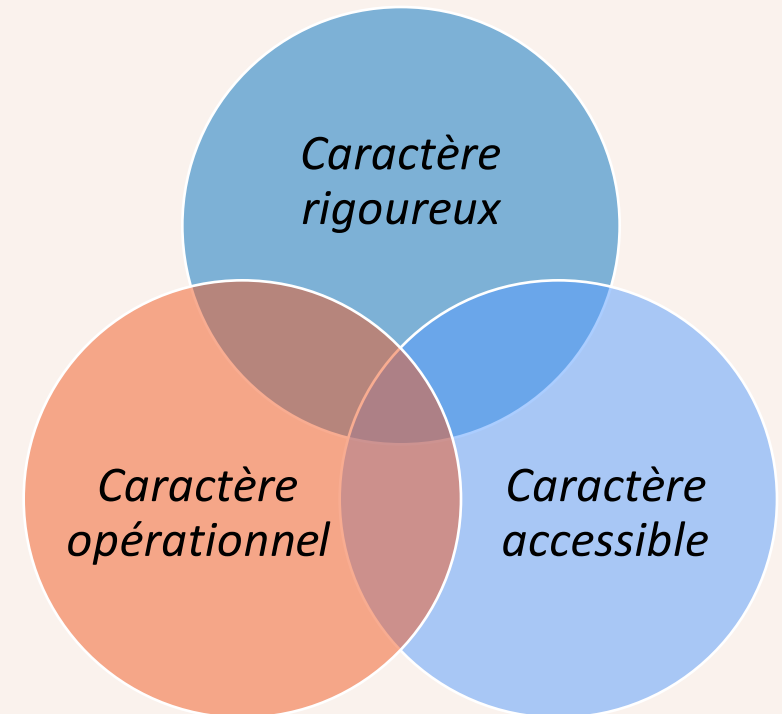
« OCTROI DE SUBVENTIONS VISANT À
SOUTENIR LA PRODUCTION ET LA
DIFFUSION DANS L'ESPACE PUBLIC DE
POLICY BRIEFS SUR DES SUJETS
ÉCONOMIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN TUNISIE. »

- Le projet Savoirs Eco vise à appuyer le débat public sur les enjeux économiques en Tunisie à travers le renforcement des Structures productrices de savoirs économiques (SPSE).
- Il est essentiel que les SPSE continuent de produire du savoir et de la connaissance à la fois rigoureuses et accessibles au plus grand nombre, typiquement sous la forme de policy briefs
- Le présent appel à projets vise à apporter un soutien financier aux SPSE tunisiennes dans la production/diffusion/vulgarisation dans l'espace public de policy briefs.

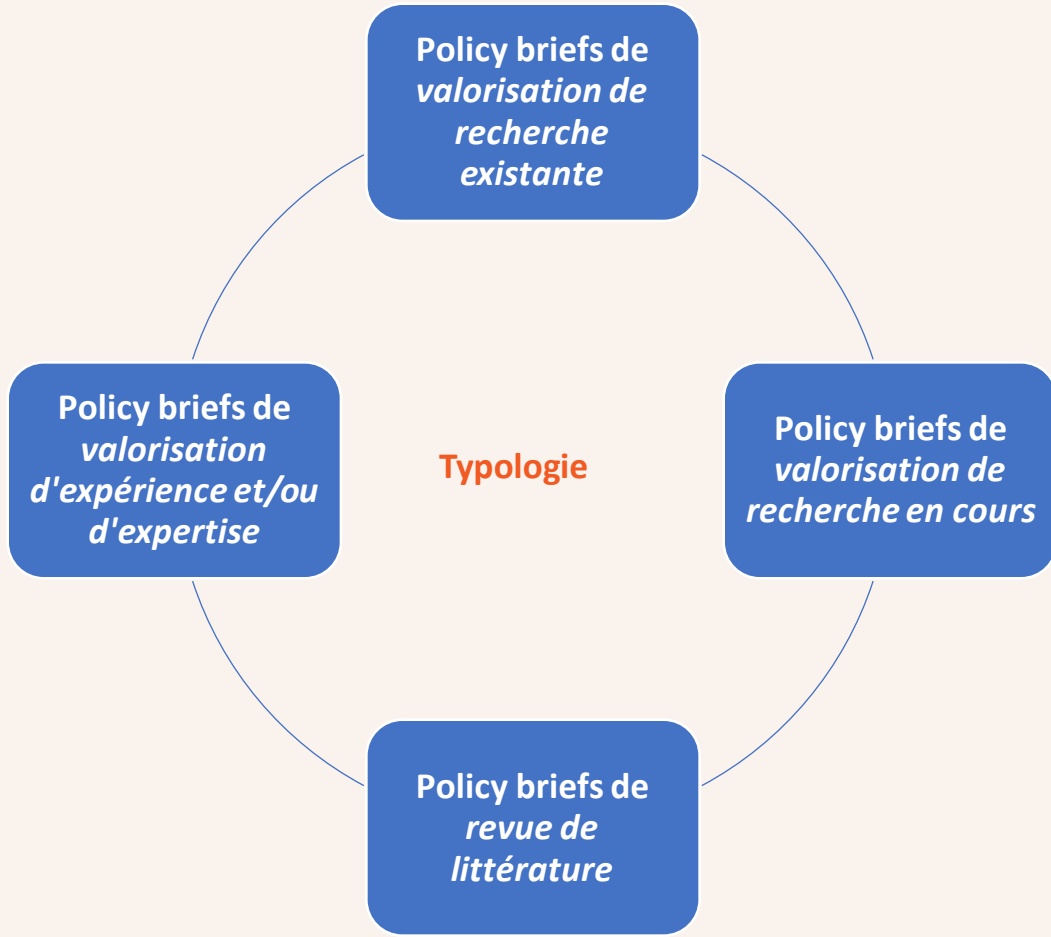


Qu'est -ce qu'un policy brief ?

- Document d'une dizaine de pages maximum apportant un éclairage **synthétique et précis** sur un sujet d'intérêt pour la société tunisienne (décideurs publics ou privés, entreprises, organisations de la société civile, individus)
- De manière générale, un policy brief répond aux critères suivants :



Typologie et champs



Champs thématiques



Enjeux environnementaux

(changement climatique ; eau ; énergie ; biodiversité)

Enjeux macro-financiers

(inflation, dette, stabilité financière)



Enjeux structurels

(fiscalité, gouvernance, environnement des affaires et secteur privé, politique commerciale)

Enjeux sectoriels

(éducation, numérique, agriculture, santé)



Enjeux transversaux

(inégalité femmes-hommes, inégalités territoriales ; emploi et marché du travail)

Objectif général: Soutenir la production et la diffusion dans l'espace public de policy briefs sur des sujets économiques et de développement durable en Tunisie, afin de favoriser le débat public et d'informer les politiques publiques sur ces questions

OS1. Produire une série de policy briefs rigoureux sur une thématique économique donnée sur la base d'une étude ou de travaux de recherche en cours ou déjà existants proposant des recommandations opérationnelles pour les décideurs publics et privés.

OS2. Valoriser et vulgariser les résultats et les recommandations des policy briefs sous des formats diversifiés à l'attention de différents publics-cibles (décideurs publics, secteur privé, universitaires, médias, société civile et grand public).

Exemples d'actions éligibles

Produire des contenus analytiques de type *policy briefs* à partir d'un projet de recherche plus large

Diffuser les résultats de ces productions dans l'espace public

Valoriser et vulgariser ces productions à l'attention de différents publics-cibles

Actions conjointes de diffusion et d'alimentation du débat public avec des institutions publiques et/ou des acteurs de la société civile, du monde académique et des médias.

Exemples d'activités éligibles

Activités de **production** de policy briefs

Activités de **contrôle qualité et d'édition**, y compris activités de traduction et sous-titrage

Activités de **diffusion** de policy briefs par différents canaux (médias, réseaux sociaux, etc.)

Activités de **vulgarisation** de policy briefs analytiques (blog, podcast, vidéo, infographie, etc.)

Activités visant à **organiser des événements publics** pour échanger sur les thématiques traitées par les policy briefs.

LES SUBVENTIONS

Montant disponible : 200 000 €

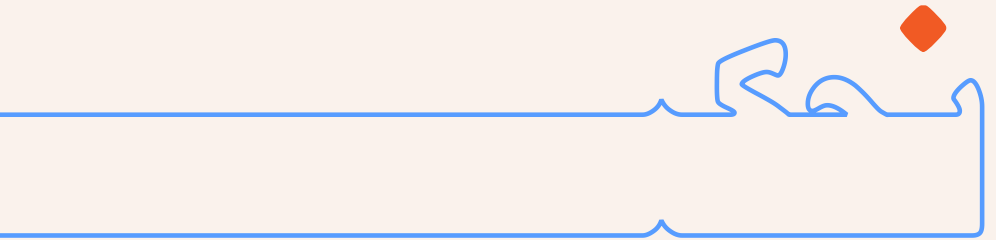
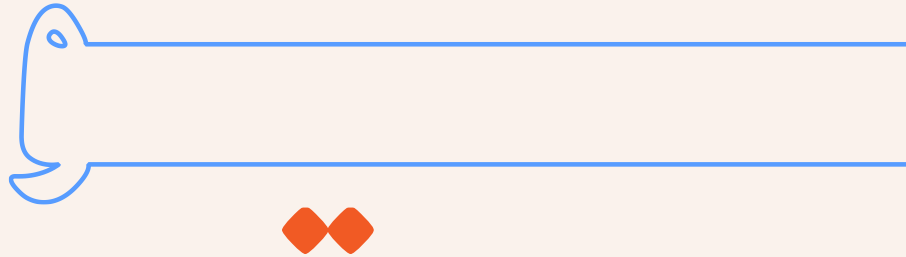
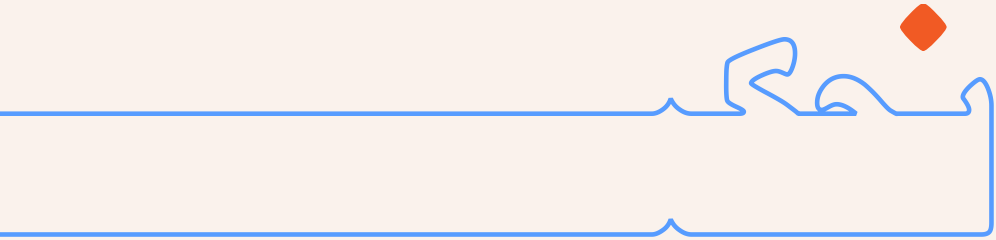
*Expertise France se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles

À attribuer par enveloppes
comprises entre
10 000 € et 40 000 €

Co- financement : non exigé

- le montant de ce cofinancement (si souhaité) compris **entre 10% et 49%** maximum du total des coûts éligibles de l'action.
- Le solde financé par des **sources autres que le budget de l'Union européenne ou que le budget d'Expertise France**

Critères d'éligibilité



Champs de l'appel

Secteurs ou thèmes

Production de contenus et d'analyses qui répondent aux défis économiques, sociaux et environnementaux actuels en Tunisie. Une attention particulière sera apportée à la prise en compte des questions de justice sociale, de genre et d'inégalités territoriales dans les thématiques de policy briefs proposées.

Durée

Comprise entre **6 et 10 mois**



Couverture Géographique

- ✓ Mise en œuvre en **Tunisie**
- ✓ Partenariat avec des organisations étrangères si la valeur ajoutée pour le projet est démontrée

Demandeur chef de file

- l'interlocuteur principal d'Expertise France
- représente les éventuels autres partenaires et agit en leur nom
- conçoit et coordonne la mise en œuvre de l'action
- assume la pleine responsabilité financière de la mise en œuvre de l'action dans le respect des conditions du contrat de subvention

- ✓ Être une personne morale ; **et**
- ✓ Être sans but lucratif ; **et**
- ✓ Avoir une existence d'au moins 1 an; **et**
- ✓ Appartenir à l'une des catégories suivantes : organisation non gouvernementale, association ou syndicat; **et**
- ✓ Être établi en Tunisie (JORT / RNE) ; **et**
- ✓ Être directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) partenaire(s) et non agir en tant qu'intermédiaire ; **et**
- ✓ Démontrer une compétence technique à mettre en place le projet proposé en fournissant une description des activités de l'organisation et une présentation des expériences à indiquer dans le formulaire de demande;

Partenaire(s)

- ✓ Participation à la définition et à la mise en œuvre de l'action
- ✓ Coûts éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur chef de file.
- ✓ Même critères d'éligibilité qui s'appliquent au demandeur chef de file.
- ✓ Toute entité juridique dont les statuts ont été créés dans un autre pays peut être considérée comme une organisation partenaires au chef de file.
- ✓ signature du "mandat pour le demandeur principal" du formulaire de demande de subvention.

Associés et contractants

Les entités suivantes ne sont ni des demandeurs ni des partenaires. Elles n'ont pas à signer le «mandat pour le bénéficiaire »

• Associés

- ✓ Participation effective à l'action, mais sans bénéficier de la subvention, à l'exception des indemnités journalières et des frais de déplacement.
- ✓ Pas d'obligation à répondre aux critères d'éligibilité du chef de file
- ✓ Mention dans le formulaire de demande de subvention, intitulée « Associés participant à l'action ».
- ✓ Possibilité d'impliquer les organisations basées en dehors de la Tunisie en tant qu'associés

• Contractants

- ✓ Sous forme de marché.
- ✓ Différents des associés et partenaires
- ✓ Soumis aux règles de passation de marchés énoncées à l'annexe IV du modèle de contrat de subvention.

Coûts éligibles

Encourus pendant la période de mise en œuvre de l'action

Liés directement à l'action et nécessaires à sa mise en œuvre

Réserve pour imprévus

maximum de 5% des coûts directs estimés (utilisée avec autorisation préalable d'EF)

Identifiables, justifiés et justifiables

Raisonnables et respectent le principe de bonne gestion financière

Coûts indirects éligibles

maximum de 7% des coûts directs estimés
(EF pourrait demander des justifications sur le %)

Consultez l'article 14 annexe D.II

Coûts inéligibles

- les dettes et la charge de la dette (intérêts) ;
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les coûts déclarés par le bénéficiaire et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention d'Expertise France ou de l'Union européenne ;
- les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action
- Les taxes et TVA

Mise en œuvre de l'action

À partir de la date de notification de l'attribution

Financement et modalités de paiement

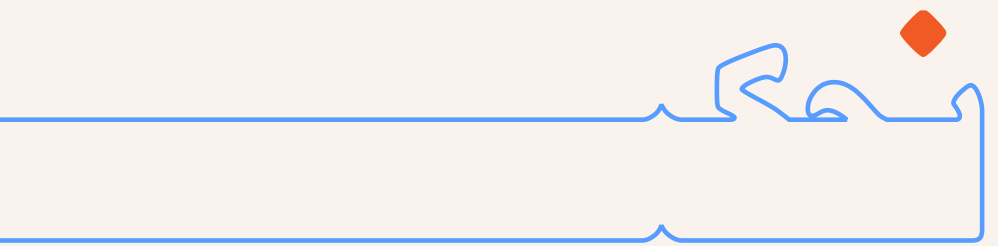
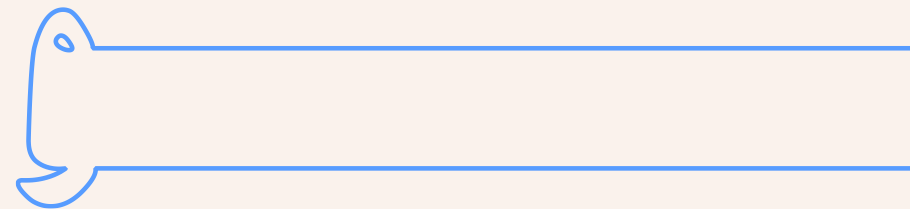
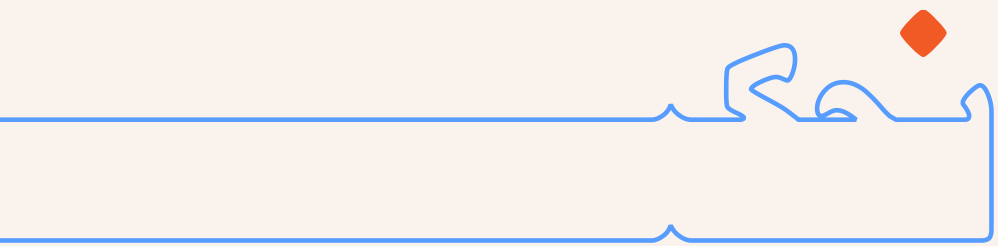
- Un **préfinancement initial** (100 % de la part du budget prévisionnel financé par EF et correspondant à la première période) et dans la limite de 30% du total budget.
- Un **suivant préfinancement** à la fin de la première période et suite à la validation du **rapport intermédiaire (narratif et financier)** et la liquidation d'au moins **70%** du paiement précédent
- Le montant cumulé de préfinancement ne doit pas dépasser 90% du montant financé par EF
- Un solde à la fin de la mise en œuvre et après la **validation du rapport d'audit externe par EF (délai de 90 Jours)**

Budget

- **Variation < ou = à 10%** : sans information préalable à EF
- **Variation entre 10 et 25%** : informer et justifier dans le prochain rapport financier
- **Variation > à 25% et/ ou ajout de nouvelles lignes**: autorisation préalable et avenant

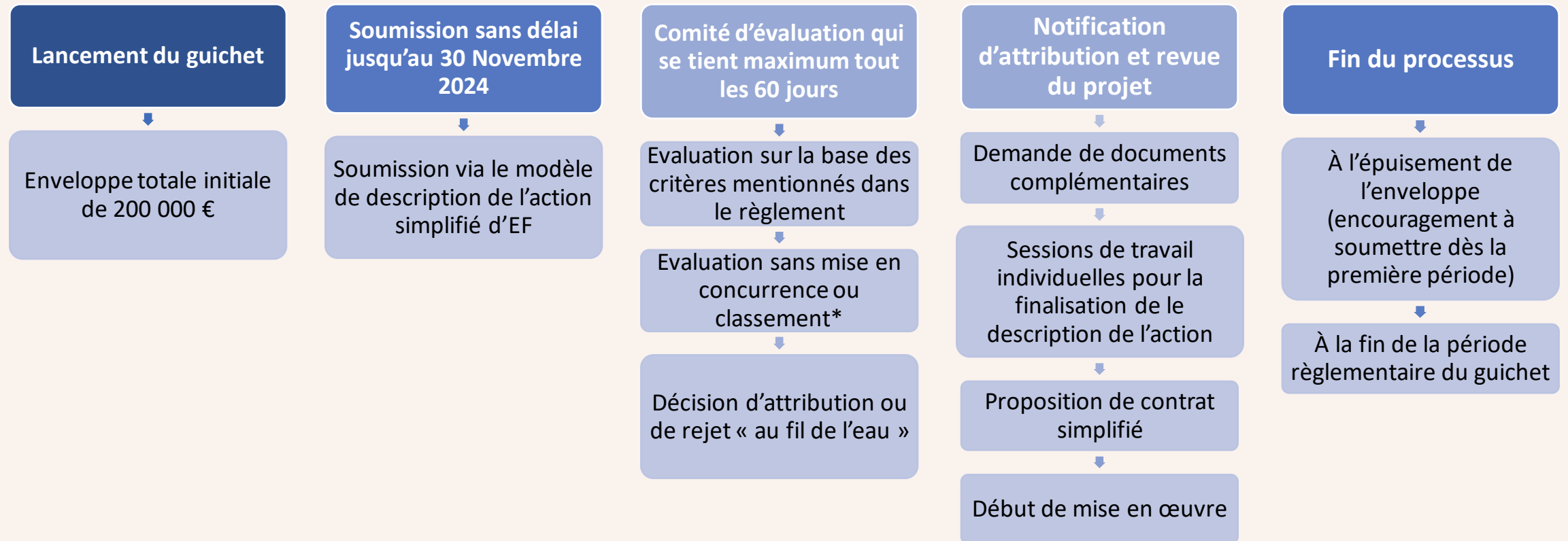
Gestion financière

- Nécessité de créer **un compte dédié** à la subvention Expertise France dans le cadre de ce projet
- Les achats effectués dans le cadre de la subvention sont soumis **aux mêmes règles d'achats et de passation de marchés Expertise France** (annexe 4 , règles d'achat)
- **La TVA est non éligible**



Où et
comment
soumettre ?

Comment fonctionne la modalité guichet?



* Sauf si la somme des demandes en fin de période dépasse le reliquat

Consultez l'appel et le règlement sur ce lien <https://www.savoirseco.tn>
et posez vos questions avant sur contact@savoirseco.tn
Réponses disponibles sur la rubrique FAQ

Soumission des demandes (Annexe A- description de l'action simplifiée et budget) et les documents annexes **sans délai fixe avant le 30 Novembre 2024**

Ouverture des plis et comité d'évaluation maximum tout les 60 jours
Vérification de l'éligibilité des candidatures
Evaluation des demandes reçues selon les critères d'efficacité et faisabilité de l'action, et budget et rapport coût/efficacité de l'action

Information des résultats au fil de l'eau
Les demandeurs présélectionnés seront invités à des sessions de travail pour la finalisation
Les demandeurs notifiés du rejet pourront soumettre une seconde fois

Fin du guichet au 30 Novembre ou épuisement de l'enveloppe

Documents à soumettre pour la première étape

- Annexe A : Formulaire de la demande : description de l'action simplifiée (avec les mandats/déclarations demandés dans le formulaire)
- Annexe B : Budget de l'action
- Annexe D: fiche d'identification financière
- Les statuts ou actes constitutifs de l'entité demandeur ou tout autre document de reconnaissance légale du demandeur chef de file et de ses éventuels partenaires
- RIB bancaire au nom du demandeur chef de file

Merci de votre attention !

Contactez-nous



20 rue Ibn Nafis, Lac 3 - 2015 Tunis



www.savoirseco.tn



contact@savoirseco.tn

